

**COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance**

Audience du 6 novembre 2025 à 10 h 30 (changement d'heure)
Audiences des 7 et 20 novembre 2025 à 9 h 30

(Par visioconférence)

Président : **M^e Daniel Fabien**
Membre : **M^{me} Janie Hébert, expert en sinistre**
Membre : **M. Hugo Vachon, expert en sinistre**

Procureur de la plaignante : **M^e Tarik-Alexandre Chbani**
Procureur de l'intimé : **M^e Marc Boudreau**

RÔLE

9 h 30 Syndique adjointe de la Chambre de l'assurance

c.
Olivier Hamel, expert en sinistre (5A)
Certificat n° 165318
Plainte n° 2025-05-01(E)

(Audience sur culpabilité)

Nature de la plainte:

- Avoir chargé à son client une rémunération qui n'est pas juste et raisonnable (art.16 LDPSF et 39 du *Code des experts en sinistre*).
- Avoir été négligent dans sa tenue de dossier (art. 58(1) du *Code des experts en sinistre* et 12 et 21 du *Règlement sur les cabinets, le représentant autonome et la société autonome*).

Pour plus d'information ou pour obtenir le lien de connexion internet, veuillez communiquer avec le secrétaire du Comité de discipline au (514) 842-2591 poste 303 ou greffe@chad.qc.ca